

CHALLENGE DES MILES

INTERCLUBS SENIORS HOMMES ET DAMES

Règlement 2022 (mis à jour le 11 février 2022)

I – COMITE :

Le Comité du Challenge des Miles par EQUIPES SENIORS HOMMES ET DAMES est composé du secrétaire général et des capitaines (ou responsables) des six clubs participants au tournoi, soit 7 MEMBRES.

SECRETAIRE GÉNÉRAL	Catherine SCHOU
BELLEFONTAINE	Arnaud GOUBOT
GADENCOURT	Philippe BAUMANS
GONESSE	Jean ZIMMERMANN
ASG MAISONS LAFFITTE	Denise CONJAT
MONT GRIFFON	Jacques PORTE
GUERVILLE (*)	Giovanni VALTANCOLI

() A noter que cette année, Guerville se retire de la compétition car il ne dispose plus de ressources suffisantes. Cet écart est temporaire pour cette année et sera réexaminé l'année prochaine.*

II – FORMULE :

- Interclub dont le nombre de joueurs par équipe se situe à 12. Ce nombre pourra toutefois être dépassé, si un accord entre le Capitaine et le Club recevant est intervenu préalablement (le nombre de joueurs ne peut dépasser 40, sauf sur accord du club recevant). Les équipes se rencontrent à égalité de joueurs, sauf dans le cas où l'une d'elle aurait un effectif compris entre 7 et 12. L'équipe présentant moins de 7 équipiers sera déclarée perdante.

En cas de non présentation d'un ou plusieurs joueurs le jour J, l'équipe en surnombre ne retire pas de joueurs.

Exemple :

- Equipe A = 15 joueurs – Equipe B = 15 joueurs. Les deux équipes jouent à 15 contre 15 (les cartes de chaque joueur entrent dans le résultat).
 - Equipe A = 14 joueurs – Equipe B = 12 joueurs. Les deux équipes jouent à 12 contre 12 (l'équipe A désignera, avant le départ, 2 joueurs qui n'entreront pas dans le résultat).
 - Equipe A = 12 joueurs – Equipe B = 7 joueurs. Les équipes jouent à 12 contre 7.
- Les rencontres se jouent en simple et en « Stableford ». Les scores des **2 premiers Bruts et des 5 meilleures cartes en Net** de chaque équipe sont retenus pour constituer le score du jour. Les 2 premiers scores Bruts ne peuvent pas être comptabilisés en Net (si égalité entre deux bruts de la même équipe, le choix est déterminé par RMS).
 - Les points attribués sont les suivants :
 - o 3 points pour la victoire de l'équipe à l'extérieur,
 - o 2 points pour la victoire de l'équipe à domicile,
 - o 1,5 point en cas d'égalisation de l'équipe à l'extérieur,
 - o 1 point en cas d'égalisation de l'équipe à domicile,
 - o 0 point pour la défaite de l'équipe.

En cas d'égalité au résultat final du Challenge, c'est le score total de l'équipe qui départagera les ex-aequo.

III – CONDITIONS :

Ce challenge est ouvert aux clubs ou Associations citées ci-dessus, lesquels se situent en Ile-de-France et à proximité, affiliés à la F.F.G. et ayant un parcours de 9 à 18 trous.

- Chaque Club, ne pourra inscrire qu'une seule équipe.
- Aucune Compétition ne pourra être jouée sur greens d'hiver sauf accord entre les deux capitaines.

IV – INDEX ET DEPARTS :

- L'index pris en compte pour chaque joueur est son index officiel F.F.G. le jour de l'établissement des cartes par le club recevant.
- Chaque équipe peut être composé de joueurs dont l'**index** est compris **entre 0 et 54. Mais tout joueur dont l'index est supérieur à 36 verra son résultat en Net diminué d'autant de points qu'il y a de différence entre ce même résultat en 36. Exemple : un joueur dont l'index est 47 et ayant réalisé un score de 42 en net Stableford sera pris en compte pour 42-(47-36), soit 31 points net Stableford.** Ceci signifie de ce joueur verra sa carte validée dans RMS sur la base de son index réel.
- **La liste de l'ensemble des joueurs devant participer à la rencontre et comprenant : les noms, prénoms, index et numéros de licences, devra être communiqué par Email au Capitaine recevant, au plus tard 3 jours avant la date de la rencontre.**
- **Les Capitaines sont invités à prendre contact en amont de ces trois jours, pour faciliter l'organisation de la rencontre.**
- Les Dames partiront des repères ROUGES, les Hommes des repères JAUNES.
 - o En règle générale, les résultats seront pris en compte par RMS pour la mise à jour des index,
 - o Cependant, les Capitaines pourront d'un commun accord ne pas enregistrer les résultats de la Compétition dans RMS, sous la condition qu'aucun des scores ne soit supérieur à 34 points Stableford.

V – CONDITIONS IMPOSEES AUX JOUEURS :

Pour participer à cette épreuve, le joueur doit, le jour de la rencontre :

- Etre âgé(e) de 50 ans révolus (à la date de la compétition) pour les Dames et pour les Messieurs,
- Etre abonné du club, à jour de sa cotisation à l'Association Sportive du Club et licencié F.F.G..
- **Avoir le certificat médical enregistré à la F.F.G. au jour de la rencontre.**

VI – LIEUX ET HEURES DES RENCONTRES :

- Les rencontres (Aller/Retour) se joueront sur deux jours, en semaine, alternativement sur le parcours de chacun des clubs concernés.
- Le ou les 1^{er} départs(s) aura (auront) lieu à 9h00
- L'organisation des départs est à la charge du club qui reçoit. Il lui appartient de décider des modalités :
 - o Exemple : en shot gun ou en mini shot gun chaque fois que cela est possible, de façon, à pouvoir déjeuner ensemble à partir de 13h30.
- **Si un problème de date survient, les Capitaines sont invités à trouver de concert une autre date de rencontre. Si aucune solution n'apparaît, avant la date de la finale, les deux équipes seront déclarées forfait.**

VII – DROIT DE JEU :

Il sera perçu un forfait de 40 €, comprenant : green-fee, repas et enregistrement des résultats, pour les joueurs extérieurs, sous réserve d'accord de réciprocité entre les Directions des Clubs. Ceci s'applique pour les tous les Clubs sauf pour Gonesse qui facturera 42 € (pour un repas comprenant Plat + dessert) et se verra facturé lors des rencontres extérieures de la même somme.

Chaque Club fait son affaire de la répartition entre green-fee et repas etc.

VIII – TABLEAU DES RENCONTRES :

- Le tableau des rencontres doit être établi impérativement en tout début d'année par les Capitaines qui doivent se contacter, afin de fixer les dates et lieux de celles-ci.
- Ce calendrier une fois déterminé doit être communiqué au coordinateur.

IX – LITIGES EN COURS :

Si, au cours d'une partie, un litige survient entre deux joueurs (point du règlement par exemple), tout doit être fait pour résoudre ce problème au sein de cette partie. Si les joueurs ne peuvent trouver un accord, le problème, dont la prescription précise sera fournie par le groupe concerné, sera soumis aux Capitaines pour décision.

X – RETARDS – PARTIES NON JOUEES OU INTERROMPUES :

- Chaque équipier doit être présent à l'heure et au lieu fixé pour le rendez-vous. Si l'un d'entre eux, n'a pu prendre son départ normalement, il pourra rattraper sa partie (si ceci est possible) en inscrivant d'une « croix » les trous joués en son absence.
- Si une équipe est dans l'impossibilité de jouer une rencontre prévue, le match gagné par forfait sera été réputé l'avoir été par la moyenne des points Stableford réalisés par l'équipe gagnante du Challenge. Bien entendu, ceci n'a d'objet qu'en départage d'équipes ex-aequo.
- En cas d'interruption de jeu, les Capitaines décideront de la suite qui s'impose.

XI – ARBITRAGE ET CADDEYAGE :

- Le Comité du Challenge des Miles et la Commission Sportive du Club où se joue la rencontre ont la responsabilité de l'arbitrage.
- En période hivernale, les règles locales temporaires du club qui reçoit, devront être appliquées.
- L'utilisation des voiturettes n'est pas autorisée sauf aux joueurs munis d'un certificat médical.
- Le caddeyage est autorisé.

XII – RESULTATS :

- Les Capitaines des différents clubs accueillant une rencontre, doivent communiquer au Secrétaire Général les résultats, lui permettant d'établir le tableau récapitulatif des résultats. Celui-ci, après mise à jour, sera communiqué à chaque Capitaines.
- Une feuille des résultats sera remise au Capitaine visiteur.

XIII – BUDGET ET PRIX :

Le Challenge est doté d'un budget permettant entre autre, l'achat de trophées : « Coupe du Challenge des Miles », diverses coupes et autres souvenirs remis aux joueurs méritants, organisation de la finale, etc.

- **La dotation est de 200€ par Club,**
- La coupe gagnée trois années de suite par un Club reste en sa possession, à charge pour lui d'en racheter une nouvelle.
- Ce Challenge est doté de :
 - o 1 « Challenge Perpétuel » conservé pour une durée d'un an par le Club Champion. Il sera gravé chaque année par les soins du Club gagnant, à son nom. Il lui appartiendra de régler cette dépense.
 - o 1 « Trophée récompensant dans chaque équipe le meilleur joueur Stableford de celle-ci (celui totalisant le plus grand nombre de points Stableford cumulé).
 - o 1 « Trophée récompensant dans chaque équipe, le joueur ayant obtenu le meilleur résultat BRUT CUMULE ».
 - o 1 « Trophée récompensant le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de participations au Challenge ». En cas d'égalité, c'est celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points Stableford qui sera gagnant.
- Les lauréats seront désignés par leur Capitaine sous sa responsabilité, en éliminant le cumul.
- Le Club coordinateur organise la finale + la remise des prix + le repas.

XIV – CONSERVATION DU REGLEMENT :

- 1 exemplaire de ce règlement est remis à chaque Capitaine,
- Le Comité, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile mais, pour cela, il doit se réunir et en débattre.